



## Equipier de deuxième intervention

**Formacode :** 42872  
**CPF :**

### Objectif de l'action :

Etre capable de prendre les mesures destinées à prévenir et anticiper le risque d'incendie.  
Etre capable de déclencher l'alerte des secours, organiser leur accueil et les guider.

### Public visé

Tout salarié de l'entreprise, désigné par l'employeur.

### Prérequis

Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention.

**Titre ou diplôme validé :** Attestation de formation.

**Niveau d'entrée en formation :** V VI

**Niveau de sortie :** V VI

### Durée

3 heures.

### Effectif

Formation par groupe de 5 participants minimum à 12 participants maximum.

### Responsable pédagogique

Jean-François GASPARI.

### Formateur

Formateur certifié incendie.

### Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation.

### Tarif

#### Accès à la formation

Sur devis.  
A la commande.

### Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

### Lieu de la formation

La formation est disponible en inter-entreprises (dans nos locaux) et en intra-entreprise.

### Moyens pédagogiques et techniques

Formation interactive. Bac à feu écologique, extincteurs en coupe, jeux d'extincteurs.

### Programme pédagogique

- ✚ La prévention et la prévision,
- ✚ Le risque incendie,
- ✚ La réglementation,
- ✚ Les règles APSAD,
- ✚ Les causes d'incendie,
- ✚ Triangle du Feu,
- ✚ Les moyens de premiers secours,
- ✚ Les moyens semi fixes et fixes d'extinction,
- ✚ L'alarme et l'alerte,
- ✚ Les équipements d'alarme,
- ✚ Les systèmes de sécurité Incendie,
- ✚ La détection automatique,
- ✚ Les consignes incendie, comment réaliser, une consigne, les obligations légal des salariés et employeurs.

### Informations sur les services complémentaires

L'employeur répond à la réglementation en prenant les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs (Article R. 4227-28 du Code du Travail).